

Bulletin de l'Union des Physiciens

Association de professeurs de Physique et de Chimie

Éditorial

LES PROGRAMMES DE SCIENCES PHYSIQUES ET LEURS COMMENTAIRES

Dans les B.O. du 5 mars 1981 et du 26 mars 1981 sont publiés les programmes de sciences physiques pour les classes de seconde. Ils seront appliqués sous cette forme dès la prochaine rentrée. Hélas, ils ne sont pas accompagnés de leurs commentaires.

Or, ces commentaires nous sont indispensables. Depuis la mise en place de l'expérimentation généralisée à la rentrée 1979, la mode est aux programmes brefs, parfois squelettiques, mais accompagnés d'un mode d'emploi particulièrement copieux. Le programme de chimie de seconde « commune » est, à cet égard, presque caricatural ; citons deux exemples :

2.2. Réactions chimiques faisant intervenir des gaz.

3.3. Tests d'identification de quelques ions.

(Je sais bien qu'il faut fuir les monographies mais enfin c'est un peu court).

Nous avons vainement essayé, lors des quelques réunions du groupe de travail chargé de revoir nos programmes, de convaincre la majorité des participants de renverser cette tendance. Un bon programme, à notre avis, se doit de préciser complètement les contenus de l'enseignement ; les commentaires étant là pour fixer les objectifs et donner quelques conseils pédagogiques. Il n'en est pas ainsi puisque la première phrase du texte qui n'est pas paru au B.O. est la suivante : « Le commentaire qui suit définit aussi précisément que possible *le contenu*, les intentions pédagogiques et les objectifs du programme ».

Or, ce texte si important, on ne sait pas encore aujourd'hui par quel canal il sera diffusé. Lors de notre audience chez M. SAUREL, directeur des Lycées, le 20 mars 1981, celui-ci nous a fait part de ses soucis à ce sujet. Il a entamé des négociations avec le C.N.D.P. mais ne s'est pas montré très optimiste sur

leurs chances de succès. Il est donc tout à fait improbable qu'un organisme officiel vous propose ce document de travail avant la rentrée.

Que peut faire l'U.d.P. ? Précisons tout d'abord notre position : nous ne pensons pas qu'il soit normal que les cotisations de nos membres servent à pallier l'absence de moyens des services officiels. Nous souhaitons être vos porte-parole auprès des services ministériels mais nous ne voulons pas servir de courroie de transmission entre ces services et vous. Nous ne voulons pas que notre bulletin devienne une annexe du B.O.

Le bureau de l'U.d.P. ne souhaite pas voir cette position remise en cause ; nous avons cependant fait figurer cette question à l'ordre du jour de notre assemblée générale.

Ph. FLEURY.
